lesus. Nous avons rencontré chez ces 28 braves gens des dévouements merveilleux, un attachement sans preuve à notre égard et une foi inébranlable en l'avenir de notre Association. C'est à eux que revient tout l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, car ce sont eux qui, dans les jours d'incertitude inévitable à toutes les fondations pénibles, ont prodigué les encouragements les plus précieux à leur président ; ce sont eux qui, il y a quinze jours, m'ont donné le témoignage d'amitié le plus chaleureux qu'un président de société puisse espérer. J'ai encore le souvenir de l'émotion que j'ai ressentie lorsque je les vis venir les mains remplies de fleurs et les yeux remplis de larmes me supplier de rester à la tête de leur Société. Comment surmis-je pu refuser une offre aussi sincère ?... C'est là un crime envers notre Fédération, un crime envers cette phalange de braves gens. Aussi, c'est à eux que vont tous mes remerciements et toute ma reconnaissance. (Applaudissements).

Et vous, mes amis de la Fédération, je vous adresse un cordial merci. Vous venez de me donner le spectacle le plus réconfortant de votre union pour la prospérité humaine. Je le cite avec amour pour le publier à tous ceux qui veulent travailler à l'amélioration du sort de la démocratie, à tous ceux qui veulent rendre la France plus grande, la France plus forte parce que plus généreuse et plus fraternelle.

Une longue salve d'applaudissements accueille le magnifique péroraison du discours de M. Georges Petit.

Discours de M. Honoré Morel

Monsieur le Président,

Je vous remercie au nom de tous nos camarades des bons souvenirs que vous venez d'évoquer, au sujet de notre heureuse collaboration.

J'ai aussi une bien agréable mission à remplir avant de clôturer votre mandat. C'est de vous remercier, au nom des membres du Conseil d'Administration et de tous les sociétaires de la Fédération, des innombrables services que vous avez rendus à notre Association depuis que vous en avez pris la présidence. La reconnaissance de notre société que vous venez de signaler avec tant d'éloges pour vos dévoués collaborateurs est due tout particulièrement à votre activité et votre impulsion énergiques, notre société, dont la situation restait stationnaire depuis quelques années, tassi au point de vue de l'effectif que du capital, n'a pris sous votre direction un essor considérable et compte aujourd'hui parmi les plus importantes de la région ; l'effectif et le capital ont triplé et vous pouvez être fier de votre œuvre.

Les réunions du Conseil d'administration, si monotones avant votre arrivée parmi nous, sont dévenues extrêmement intéressantes et les administrateurs manquent habituellement où commencé dès le début de votre présidence à s'habituer à assister aux réunions ! Il faut d'ailleurs très peu de temps pour que le conseil d'administration lui chaque fois presque au complet. En ce qui concerne l'effectif, c'est grâce à votre initiative que des conférences mutualistes furent organisées dans diverses communes du département, ce qui nous a amené beaucoup d'adhérents et fit surtout connaître la Fédération.

Le capital réalisé, très restreint en 1905, est maintenant de 50.000 francs, grâce aux versements que vous avez fait opérer et nous sommes maintenant certains d'avoir une retraite en rapport avec l'importance de la Société, question qui était bien douloureuse avant votre présidence. S'il fallait énumérer point par point tout ce que vous avez fait depuis 5 ans, il me faudrait un véritable cahier, aussi j'y renonce et je me contente de vous dire simplement au nom des 1.600 membres de la Fédération : Merci !

Aussi, il y a environ un mois, en remercement de tout ce que vous avez fait pour la Fédération, les membres du Conseil d'administration ont tenu, par une démarche officielle faite auprès de vous, à vous témoigner leur sincère reconnaissance en vous prient de leur faire l'honneur de vouloir bien accepter à nouveau la place d'honneur de votre société.

Sur nos instances réitérées, vous avez accepté d'être notre porte-drapeau, nous vous en remercions et nous avons la conviction que votre nom sortira à l'unanimité de l'urne dans un instant.

Ce sera la plus belle manifestation que nous pensions qui vous sera agréable en reconnaissance de votre dévouement.

Il est ensuite procédé à l'élection du président.

M. Honoré Morel prend le fauteuil de la présidence pour procéder à la proclamation du scrutin qui a était ouvert dans la matinée au siège social. Les deux bureaux de vote étaient ainsi composés : 1er bureau : président, M. Honoré Morel ; assesseurs, MM. Cocheleux et Lagrange ; 2e bureau : président, M. Dupire ; assesseurs, MM. Leleu et Carbonnel.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants, 207 ; M. Georges Petit, 577 voix ; bulletins annulés pour manque d'inscription du nom sur les enveloppes, 08 ; divers, 8.

En conséquence, M. Honoré Morel proclame M. Georges Petit élu président de la Fédération des Anciens Militaires Mutualistes du Nord pour une nouvelle période de cinq années. En termes délicats, il le félicite du succès qu'il vient de remporter.

Mon cher Président,

L'unanimité des suffrages qui viennent de vous être acquis vous indique mieux que je ne pourrais vous l'exprimer moi-même la sympathie et l'affection que nous vous portons. Vous, je suis en fêtiche au nom de tous les membres de la Fédération.

(Des applaudissements nourris éclatent dans la salle et il nous est impossible de décrire l'enthousiasme qui accueille cette réélection).

Allocution de M. Georges Petit

Mes chers camarades,

Vous venez, par une manifestation merveilleuse, de dire que toute la besogne accomplie par le Conseil d'administration de notre Fédération pendant les cinq années qui viennent de s'écouler était celle que vous désiriez. Ce n'est pas à moi personnalité que vu cette magnifique majorité et cette quasi-unanimité des suffrages, bien à l'ensemble des travaux exécutés, à l'ensemble des réformes accomplies et à l'ensemble de nos doctrines. (Applaudissements).

Je vous en remercie du plus profond du cœur.

Je vous ai dit il y a quelques instants comment, conquis par l'exemple, je n'avais qu'à réussir à la démunie qui m'a été faite de rester à votre tête. Si, le jour où je m'adresse à nos camarades du Conseil d'Administration j'avais eu la moindre hésitation, le témoignage éclatant de sympathie que vous venez de me donner, le ferait immédiatement disparaître. (Applaudissements).

Mes chers camarades, nous venons d'accomplir ensemble cinq années de travail ; nous avons, si la santé nous le permet, à en accomplir cinq autres. La besogne qui reste à faire est plus importante, plus lagrave et plus difficultueuse que celle qui a été exécutée jusqu'ici. Nous sommes parvenus, il est vrai, à réorganiser notre société, à développer ses services et à lui donner le premier rang parmi les sociétés de secours mutuels du Nord et la première place parmi les Sociétés d'anciens militaires de France, mais ce n'est pas tout, il faut que nous portions dans le grand mouvement d'évolution mutualiste le rôle qui nous est devenu. Grâce à la confiance que vous venez de nous renouveler, grâce au mandat que nous nous donne nos collègues de l'Union régionale des sociétés de secours mutuels, grâce à la sympathie de nos électeurs mutualistes qui, il y a deux ans, nous envoyèrent siéger au Conseil supérieur de la Mutualité, nous espérons y arriver.

C'est qu'en effet, mes chers camarades, la Mutualité s'est arrêtée qu'à tournant de sa route, elle s'est modifiée le jour de la mutualité. L'assurance ne date et l'indemnité d'accouchement n'est si bienvenue est loin d'être terminée. Demain, la Mutualité sera l'un des premiers organes de la prévoyance sociale. Demain, la Mutualité devra jouer dans l'importante réforme sociale des retraites actuellement soumise au Sénat le rôle que lui assigne en hors de 5 millions de membres et de 100 millions de capital. (Salve d'applaudissements). Demain, la Mutualité devra coopérer avec l'Etat à l'organisation des retraites ouvrières... Comme le dit Mr à la tribune de la Chambre l'un des plus merveilleux orateurs du Parlement, dont je n'oublie pas les idées, mais qui honore néanmoins la représentation nationale, un Etat de type démocratique a le devoir d'assurer à tous les services de Prévoyance sociale. Demain, les représentants devront assurer dans leur gouvernement l'assurance contre la maladie, l'assurance contre le chômage, l'assurance contre les accidents industriels, l'assurance contre la tuberculose et toutes les maladies chroniques, etc... Eh bien !... grâce à ses efforts persévérants, la Mutualité sera l'organe essentiel et primordial qui assurera ces réformes. (Salve d'applaudissements.)

Voilà l'œuvre à laquelle nous allons nous attacher. Plus près de nous, au sein de notre société, nous étudierons avec notre Conseil d'administration les moyens d'assurer l'augmentation de l'indemnité en cas de maladie. (Applaudissements prolongés.) Je constate, parmi vos applaudissements, ceux de mon excellent camarade Lebeau ; je ne m'en étonne pas, car je me souviens que c'est lui qui lut l'auteur il y a deux ans d'une proposition dans ce sens. Je me souviens lui avoir répondu que nous n'hésiterions pas à augmenter les secours de maladie lorsque les ressources de la société seront suffisantes. (Applaudissements.) Nous tiendrons notre promesse. Nous chercherons en outre au sein de l'Union régionale des sociétés de secours mutuels le renforcement des caisses de réassurances nos statuts desquels nous avons collaboré il y a deux ans. Nous essayerons de faire sortir nos statuts du cartons où ils sont enfermés depuis cette époque, de leur faire que dans un travail rapproché nous pussions étendre la durée des secours dans des proportions appréciables. Nous étudierons l'institution des dispensaires mutualistes et des cliniques médicales qui sont pour les femmes enceintes un excellent moyen de mettre au monde des enfants sains et robustes. Enfin, nous ne négligerons rien pour faire aboutir l'œuvre des retraites à bon marché et pour assurer à nos sociétaires un peu plus de bonheur et un peu plus de bien-être. (Applaudissements.)

Voilà les réformes qui restent à accomplir. J'espère que si je suis encore à votre tête dans cinq ans, nous pourrons constater leur réalisation.

Avant de terminer, je salue à l'expiration de notre mandat quinquennal notre effectif toujours plus considérable et notre capital actuellement accru.

Une ovation prolongée est faite à M. Georges Petit.

Allocution de M. Henri Sprlet, avocat

Mon cher Président,

Permettez-moi, au nom de la Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord, de vous offrir ces fleurs et de vous féliciter de tout mon cœur du beau succès, du grand succès d'estime et de sympathie que vous venez de remporter. Ce n'est pas seulement le succès de notre président que nous fêtons en ce moment, mes chers collègues, c'est la notre également, car la développement donné par Georges Petit à notre Fédération depuis cinq ans est assurément un gage de prospérité pour la nouvelle période de cinq années pendant laquelle il va encore la diriger. (Applaudissements.)

Tout à l'heure M. Morel vous a rappelé quels avaient été les efforts faits dans le passé par Georges Petit pour arriver à augmenter notre effectif et à doubler nos sections de femmes et de pupilles, à assurer des indemnités d'accouchement, à organiser des fêtes somptueuses où tout Lille est venu. Tous ces efforts sont méritoires, mais ce n'est pas tout il faut jeter les yeux sur l'avenir. Notre président nous a dit il y a quelques instants ce qu'il compte faire pour développer notre Fédération plus grande en cas de maladie, pour assurer le fonctionnement des caisses de réassurances pour créer des caisses d'assurance contre la tuberculose et notre maladies chroniques, pour doubler l'œuvre des bataillons à bon marché. Ce que je salue surtout en lui c'est l'apôtre d'une conception nouvelle de la Mutualité... Il ne veut pas que la Mutualité soit un organe de stagnation, il désire, au contraire, que ce soit un organe d'évolution sociale. Il a été un des premiers parmi les mutualistes à défendre le principe de l'obligation pour les retraites ouvrières et à affirmer le devoir étroit pour les sociétés de contribuer pour moitié.

C'est qu'il est bien que la Mutualité ne doit pas se substituer à l'Etat qui a des devoirs, qui a des moyens d'action que n'ont pas nos organisations, qui peut notamment en vertu du principe de solidarité demander à tous ceux qui jouissent leur contribution pour la grande œuvre de régénération sociale à laquelle nous travaillons.

Mais ce qu'il est et ce que nous savons aussi, c'est que la Mutualité doit encourageant avec l'Etat s'appliquer aux intimes, aller hardiment de l'avant, et que l'Etat doit nous aider dans cette noble tâche. Voilà comment nous comprenons l'œuvre mutualiste de demain. (Applaudissements.)

Mon cher Président, la barque que vous avez conduite pendant cinq ans voici est à nouveau amarrée. Vous allez la mener toutes voiles déployées sur la grande mer vers l'idéale de la fraternité humaine, vers l'avenir, vers la lumière !... Je vous en félicite de tout cœur.

Permettez-moi, en terminant, de vous demander de vouloir bien être notre interprète auprès de Mme Georges Petit pour la remercier chaleureusement de sa générosité incessante envers notre société. (Applaudissements.)

Vous avez rappelé tout à l'heure, mon cher Président, en nous comparant à Oreste et Pylade, de l'amitié qui existe entre nous deux. Eh bien !... permettez-moi de donner à Oreste et à Pylade terminale. M. Sprlet donne l'accolade à M. Georges Petit au milieu d'une ovation indescriptible.

Une tombola a été ensuite lirée entre tous les membres présents qui se séparèrent vers huit heures et demie du soir.

Cette manifestation inoubliable montre l'estime profonde, la sympathie générale dont jouit M. Georges Petit parmi ses nombreux mutualistes. C'est pour lui une récompense méritée des efforts continus qu'il a faits depuis cinq ans pour rendre notre société plus grande, plus belle et plus utile.

Le nouveau régime des boissons alcooliques

C'est aujourd'hui, 1er juillet, que sera mis en vigueur l'article 17 de la loi de finances du 26 décembre 1908, dont les 3e et 4e paragraphes sont ainsi conçus :

« Aucune absinthe ou boisson similaire ne pourra être détenue ni mise en vente à partir du 1er juillet 1909 si la teneur alcoolique est inférieure à 65 degrés.

« Toutefois, des absinthes ou similaires d'un degré inférieur à 65° pourront être fabriquées et pourront être détenues par les fabricants, à charge d'exportation.

« Les pharmaciens, débitants ont pris leurs précautions, ils ont rendu à leurs fournisseurs les absinthes trop faibles qu'ils leur ont remoitées avec de l'alcool. Cette opération est permise à condition de la déclarer et d'acquitter la surtaxe de 50 francs par hectolitre d'alcool pur. Le titre alcoolique des absinthes et similaires devra être indiqué sur les récipients par une étiquette supplémentaire, en caractères apparents d'au moins 6 millimètres de hauteur.

Toute infraction à cette loi sera punie d'amende, sans préjudice de la confiscation des boissons saisies.

A ROUBAIX

Les perceurs de murailles

Le coffre-fort de la Compagnie de Vicoigne et Nœux enlevé par neuf malfaiteurs. — Ce qui a été dérobé

L'ENQUÊTE

Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, un cambriolage audacieux s'est commis par une bande de neuf malandrins, au préjudice de la Compagnie des mines de Vicoigne et Nœux, qui a son dépôt au quai de Calais, entre le Pont Tournant et le Pont du chemin de Fer de Roubaix à Tourcoing. Le bureau de ce dépôt se trouve en façade du quai, entre les deux entrées, fermées seulement par des barrières à claire-voie. Il comprend un rez-de-chaussée et un étage, qui est habité par le concierge, M. Séraphin Carpentier, âgé de 51 ans. Derrière ce bureau, dans la cour, en dessous des distributeurs de charbons, l'on trouve la remise des voitures et les écuries.

L'ATTAQUE

A une heure qu'on pas été déterminée et, qui ne le sera peut-être jamais, puisque personne n'a rien entendu, pas plus M. Carpentier que le garde d'écurie couché à moins de vingt-cinq mètres de l'endroit où le coffre a été éventré, les neuf malfaiteurs, que des passants virent, mardi soir, rôdant sur les bords de canal, escaladèrent la barrière de gauche et entrèrent dans la cour. Ils avaient avec eux d'énormes pinces et plusieurs baldens prises, sans plus de façon, dans un chantier voisin. Ces baldens sont la propriété de MM. Gabriel et Lebaigue, entrepreneurs. Les bandits se mirent tout de suite au travail et attaquèrent la muraille, dans un angle du côté de la cour, à l'endroit où, selon eux, devait se trouver le coffre-fort. Une brèche énorme fut faite dans le mur, qui n'a pas moins de trente-cinq centimètres d'épaisseur, mais le résultat fut négatif pour les malfaiteurs, car au lieu de l'objet tant convoité, ils trouvèrent derrière le trou une grande armoire en bois. Jugeant absolument inutile de continuer leur besogne, ils résolurent d'entrer dans le bureau en passant par la fenêtre et en firent sauter violemment les volets. Avec l'aide d'une baliens, les voleurs écartèrent les barreaux de protection et l'un d'eux, le plus mince, s'en pas donter, entra dans la maison et alla ouvrir la porte donnant sur le quai. Toute la bande fut rapidement dans la place ; le coffre-fort était à elle.

COUP D'AUDACE

Le meuble, du poids de 144 kilos, était scellé dans la muraille par le haut et par sa base. Les pinces manœuvrées par tous en eurent vite raison. Une fois enlevé du mur, le coffre-fort fut posé sur deux baliens et transporté, par les neuf gaillards, jusque sur le quai, puis rentré dans la cour du dépôt, par la petite porte de la barrière de droite.

C'est au beau milieu de cette cour, entre plusieurs énormes tas de charbon, sans nul souci du bruit pouvant éveiller les voisins et donner l'alarme, que les cambrioleurs se posèrent sur le sol et le défoncèrent au moyen d'un de ces énormes pavés servant de boudure aux trottoirs.

Le meuble, une fois éventré et vidé de tout ce qu'il contenait, les malfaiteurs le laissèrent sur place et disparurent.

LE BILAN DU VOL

Ils se sauvaient avec : une somme de 4.182 fr. 55, dont 2 billets de mille francs, 7 billets de 100 francs, 3 pièces de 20 francs, 1.885 francs en pièces de 5 fr., 9 pièces de 2 fr. 18 pièces de 1 fr., 3 pièces de 0 fr. 50, et 1 pièce de 0 fr. 05.

De plus, un bon du Crédit Foncier 1905, n° 0579713, une obligation de la ville de Bruxelles 1905, n° 354670, une action de la Brasserie du Vérolois, n° 1060, une action de la Brasserie Roubaisienne, n° 5873, une action de la Télégraphie sans fil Marconi, n° 1602, deux livrets de caisse d'épargne, au nom de Cochet Louis et de sa femme, avec le premier il y a 5 francs et sur l'autre il n'y a plus rien.

L'ENQUÊTE

C'est en se levant, mercredi matin, que M. Carpentier constata le vol. Il informa immédiatement le chef du dépôt, M. Charles Dutruel, lequel prévint M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, qui manda M. Dequenne, commissaire de police chef de la sûreté. Ce dernier se rendit sans tarder sur les lieux avec les plus fins limiers de sa brigade, qui se lancèrent ensuite dans toutes les directions, à la recherche des coupables.

Après une enquête qui ne dura pas moins de quatre heures, M. Dequenne revint à son bureau et dépêcha des agents à Lille, Tourcoing et Mouscron, pour prévenir la police de ces villes.

Grave accident de voiture

UN DOMESTIQUE ÉCRASÉ PAR SON CAMION

Un épouvantable accident qui a causé une profonde émotion dans tout le quartier de la place Fridherbe, s'est produit hier soir, dans la cour de la Condition Publique de la Chambre de Commerce.

Tous les soirs, vers 6 h. 1/2, un domestique de la filature Motte-Bossut fils, boulevard de Mulhouse, M. Alphonse Honoré, 48 ans, demeurant rue de la Perche, 67, amenait à la Condition Publique un camion chargé de balles de laine, et avant d'entrer, prenait un verre de bière à l'estaminet Sebert, place du Beauregaire. 8, Hier soir, le jeune garçon, s'emporta dans l'intérieur de la Condition Publique, semant une vive panique parmi le personnel qui fuyait dans toutes les directions en poussant des cris d'épouvante.

M. Honoré qui s'était élancé à la tête de son cheval, croyant pouvoir s'en rendre maître, fit un faux pas et tomba sur le sol ; une roue de sa malheureuse qui les roues de véhicule lui broyèrent la poitrine.

Malgré des soins énergiques, le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Sa veuve a été prévenue par les soins de M. Motte. L'émoyage qui, partait de la Condition Publique par une autre porte avait contribué à sa tour le folie, fut vu par des passants, boulevard de Beauregaire.

M. Pages, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

OSTENDE

Jamais saison ne s'annonça plus brillante, à Ostende, que cette année, sous tous les rapports. La merveilleuse liste des artistes comprend des noms extraordinaires, tels : Caruso, engagé pour plusieurs concerts, à 15.000 fr. de cachet par soirée ; Zenatello, rival actuel, Paoli, Ténorie de feu Tamagno, Mongin Colelli, le roi des baryjons, Frieda Hommel, la Patti actuelle, et tant d'autres. Aussi devant l'ampleur de telles attractions la foule est-elle accourue, et la superbe rotonde des concerts, comme les beaux salons du Club Privé, regorgent-ils chaque soir depuis, d'un public choisi.

A FOUQUEREUIL-LEZ BÉTHUNE

Le curé de la paroisse est arrêté

sous l'inculpation d'avoir souillé des fillettes qui se préparaient à la première communion

L'émotion est considérable dans la région

Il y a quelques jours, M. Deransart, procureur de la République à Béthune, recevait une lettre anonyme lui dénonçant des faits scandaleux dont se serait rendu coupable le curé de cette commune, Constantin Coustecable, 55 ans, originaire de Fleurbaix (Pas-de-Calais).

L'ENQUÊTE

Le magistrat fit faire, discrètement, une enquête par M. Gibbeke, commissaire de police de la brigade mobile, et un de ses inspecteurs. L'enquête menée très habilement, a permis, établir la véracité des faits : une douzaine de fillettes, que le curé préparait à la première communion, auraient été victimes d'outrages à la pudeur.

DESCENTE DU PARQUET

Hier, vers 10 heures du matin, MM. Deransart, procureur de la République, et Bonet, juge d'instruction accompagné de son greffier, se sont rendus à Fouquereuil, où ils ont interrogé le curé, mis en cause par les jeunes filles, susdiques, qui lui ont déposé des dénonciations.

ARRESTATION DU CURÉ

En présence de ces renseignements, le procureur de la République a ordonné l'arrestation du prêtre et à une heure de l'après-midi, il était amené en voiture, par la gendarmerie, à la prison de Béthune.

L'ÉMOTION EST GRANDE

Cette affaire fait beaucoup de bruit dans le village, où le curé Coustenable jouit exerçait depuis une trentaine d'années, était très coté.

M. Deransart est rentré à Béthune vers midi ainsi que M. Bonet.

A MALO-LES-BAINS

Terrifiant incendie

7 IMMEUBLES EN FLAMMES

Un incendie d'une violence extrême s'est déclaré pendant l'avant-dernière nuit, à Malo-les-Bains, place du Kursaal, et a détruit tout un pâté de constructions dans lequel se trouvent enclavés sept immeubles, dont l'hôtel Rosarey et la Brasserie Gauloise.

Il était une heure et demie, lorsque M. Bret, commissaire de police, sortait du Kursaal, où il avait neuvré la surveillance des jeux des Petits Chevaux. En même temps que lui, sortait également le personnel des salles de jeux. Toutes des personnes furent intriguées par une âcre odeur de bois brûlé qui les prit à la gorge. Ils se rendirent place du Kursaal, d'où apparaissait une jumée bleuâtre sortant d'un immeuble situé à droite, dans la rue Forbin et se rendirent pas à se rendre compte qu'un incendie venait de se déclarer dans le fond de la Taverne Gauloise.

Aussitôt, M. Bret et les croupiers du Kursaal, ainsi que les personnes qui étaient jointes à eux, se mirent à appeler au secours, frappant les volets des maisons voisines pour réveiller les locataires endormis. Il était temps car dans ce milieu si propice à la propagation de l'incendie, le feu jouait bientôt en immense gerbes léchant les immeubles avoisinants et se communiquant avec une rapidité effrayante.

Entre temps cependant, deux qui avaient donné l'alarme à la tonnelière de la Brasserie Gauloise, avaient pu se rendre compte que le feu avait pris dans le fond de la salle de cette brasserie et à gauche d'une petite scène sur laquelle se tient ordinairement un orchestre. D'après les déclarations de la patronne, cette scène n'avait pas été utilisée depuis deux jours.

Aussitôt les premières flammes, le tocsin sonna de Dunkerque les clairons des pompiers donnaient la réveil et bientôt se trouvaient réunis pour combattre le fléau : le bataillon des sapeurs-pompiers de Dunkerque, les compagnies de Malo-les-Bains et de Rosendaël.

A un moment donné un tube d'acide carbonique fit explosion et le détonation fut d'une telle violence qu'on pensa un moment à Dunkerque qu'il s'agissait d'un sinistre aérien annoncé par le canon d'alarme.

Les locataires et propriétaires des immeubles atteints et menacés avaient, à la hâte, sauvé quelques objets, les plus précieux, mais bientôt le foyer d'incendie dégagea tellement de chaleur qu'il fut impossible d'approcher, et les pompiers durent se borner à préserver les immeubles situés en bordure, avenue Bel-Air et dans la rue Forbin.

Des sept immeubles formant un immense foyer, ses flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse, balancées par le vent qui chassait une nuée d'étincelles et de flammèches, menaçant au loin les maisons du quartier, toutes bâties en bois.

Fort heureusement le vent soufflant du Nord-Ouest et les flammèches allaient tomber sur les glacis, n'atteignant que les premières villas de Lorenze Vallon.

Aussitôt sur ces villas de luxe le café Victor, fortement menacé, que se porte le fort des pompiers. Si le vent eut donné du Sud ou du Sud-Ouest, tout le quartier est été en imminent danger.

Le spectacle de cet incendie était véritablement terrifiant.

Les cloisons s'effondraient, les cheminées s'écroulant donnaient un regard d'activité au foyer. Sur le devant, du côté de la place du Kursaal, le Café Rosarey scintillait un décor de lierre. De longs chapelets de lou modèlent le long des poutres et l'on voyait se fondre dans la fournaise du café, les tentures, les tables et les chaises, pendant que les larges glaces de la devanture craquaient et se brisaient à la chaleur du foyer.

Le plomb et le zinc des toitures et gouttières, fondus et enflammés, tombaient en gouttelettes bleues, donnant l'illusion d'un véritable feu d'artifice.

A 4 heures du matin tout danger pour les maisons avoisinantes était écarté, mais un pâté de maisons où l'incendie s'est déclaré, étaient immenses sont complètement détruits et deux ont été fortement endommagés.

Les dégâts seront considérables. On parle de 50.000 francs pour la Taverne Gauloise, de 30.000 pour le Café Rosarey, etc.

Toutes les parties seraient couvertes par des assurances.

De ce coin si vivant, attirant dès leur arrivée, le regard des baigneurs arrivant à Malo, il ne reste rien que des ruines fumantes.

Une enquête est ouverte pour découvrir les causes de cet incendie qui coûte la ruine de plusieurs commerçants.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux

(par Télégraphe et Téléphone)

AU COMITÉ EXÉCUTIF

du Parti Radical et Radical-Socialiste

Paris, 30 juin.

Le comité exécutif du Parti radical-radical-socialiste s'est réuni ce soir, au siège social, sous la présidence de M. Lafferre, assisté, présent, vous le compte-rendu communiqué à l'issue de la réunion :

M. Lafferre annonce que, d'accord avec les comités de Nantes, le Congrès du parti aura lieu à Nantes, au jeudi 7 au dimanche 11 octobre. Un grand nombre de délégués y assisteront.

Au nom de la commission de règlement et de la discipline, M. Jules Durand présente un rapport sur une plainte portée contre M. Lemaire, député de l'Aude. Le comité exécutif décide que M. Lemaire est exclu du parti, conformément aux conclusions de la commission.

Au nom de la commission du règlement et de la discipline, M. Lefranc fait un rapport sur une plainte portée contre M. Marin, sénateur de Saône-Maur, et le comité l'élimine radicale et radicale-socialiste. Le comité repousse la proposition d'exclusion et vote la blâme proposé par la commission du règlement et de la discipline.

Au nom de la commission de règlement et de la discipline, M. Postel présente un rapport sur une plainte portée contre M. Lemery, dont il demande l'exclusion du parti. L'exclusion est prononcée.

Au nom de la commission du règlement et de la discipline, M. Jules Durand propose que M. Bellon soit exclu du parti ; il en est ainsi ordonné.

La séance est levée à minuit.

A la Commission de l'Agriculture

La taxe sur les chiens. — Le rapport de M. Vigouroux

Paris, 30 juin

La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Decker-David.

Elle a entendu M. de l'Aigle, président de la Société de la Vénerie, M. Clary, président de Saint-Hubert-Club de France, et M. Rousseau, vice-président de la France Hippique, qui sont venus présenter leurs observations au sujet du nouvel impôt sur les chiens, proposé par le ministre des finances, et sur les répercussions que cette mesure aurait sur les ressources des communes, ainsi que sur le commerce, l'industrie, l'agriculture et en particulier l'élevage hippique.

M. Vigouroux a ensuite donné lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à la constitution d'un bien de famille insaisissable.

Les Agents des P. T. T.

Paris 30 juin.

On communique la note suivante. Le bureau de la commission spéciale de la Chambre, étant sous la présidence de M. Lauraine, a entendu cet après-midi MM. Bourot, Chaveaux, Fouquet, Trévet, Dubreuil, Gollaux, délégués de l'association générale des agents des postes, du syndicat des sous-agents et du syndicat national des postes qui lui avaient demandé audience.

Les délégués ont exposé au bureau les raisons qui déterminèrent le personnel à déclarer la grève des postiers, et ont rappelé certains points connus, ont apporté quelques précisions sur des faits controversés qui protestent de leur dévouement au service et de leur bon vouloir, et se sont élevés contre le sabotage, les idées antimilitaristes et antipatriotiques.

Le bureau a pris acte de leurs déclarations.

Nouveaux actes de sabotage

Saint-André-de-Cubzac, 30 juin

De nouveaux actes de sabotage ont été découverts ce matin. Onze fils télégraphiques et téléphoniques ont été coupés cette nuit sur la côte de Cenon à 5 kilomètres de Bordeaux. A midi, les fils étaient réparés et les communications sont complètement rétablies.

Il a neigé !

Chalon-sur-Saône, 30 juin

On signale des chutes de neige, au cours de la nuit, sur les montagnes avoisinant Chalon-sur-Saône. Un vent frais souffle sur toute la région et compromet gravement les vignobles.

L'INCIDENT KNIGHT AU SÉNAT

Paris, 30 juin.

M. Knight, interrogé dans les couloirs du Sénat, déclare qu'il reviendra sur l'incident qui s'est produit au cours de la séance de cet après-midi, entre le ministre des colonies et lui, après qu'il aura terminé son interpellation.

Celle-ci se poursuivra demain après la discussion sur le projet de loi relatif à la prostitution des mineurs.

La nature des plaies indique que pour cet le lunière opération le malheureux doit être pendu par les pieds. La victime n'est reconnue pour un nommé Joseph Stéphane, âgé de 30 ans, originaire des Côtes-du-Nord, qui était domestique chez un boucher de Saint-Jouan-des-Guérets. Le parquet a ouvert une enquête. Aucun indice ne permet, jusqu'ici, d'orienter les recherches en ce qui concerne l'assassin.

La Grève des Inscrits Maritimes

Paris, 30 juin.

Cet après-midi, n'eu lieu, au ministère de l'Intérieur, une conversation entre MM. Clémenceau, Cruppi et Alfred Picard, ministre de la marine, Charles Roux et Lebon, délégués des armateurs, au sujet de la grève des inscrits maritimes.

Les explications échangées au cours de cette conversation permettent d'espérer qu'une solution satisfaisante interviendra prochainement.

L'incident de tir de Toulon

Toulon 30 juin.

L'enquête ouverte sur les incidents de tir qui se sont produits hier soir, et au cours desquels la remorqueur *Jean d'Agrève* a été atteint par des obus au cours d'une manœuvre, a établi que l'erreur commise était inévitable, impossible avec exactitude de la 10e batterie du 3e d'artillerie coloniale. Jusqu'à présent, on ne peut s'expliquer cette erreur que par un état d'ivresse dans lequel se seraient trouvés les pointeurs au moment de l'exercice de nuit.

M. Léon Bourgeois à Berlin

Berlin, 30 juin.

M. Léon Bourgeois et le professeur Landouzy, de la Faculté de Paris, qui sont arrivés à Berlin, dimanche dernier, continuent leurs visites dans les sanatoria pour les tuberculeux.

AU MAROC

La situation de Moulat-Hafid

Tanger, 30 juin.

Suivant des nouvelles reçues de Fez, les Hayana, en hallant en retraite, semblaient vouloir attirer la mehalla chérifienne plus avant sur leur territoire afin de l'anéantir plus facilement.

Les Beni M'Tir se rendant compte des difficultés du sultan Moulat-Hafid, redeviennent menaçants.

UN JEUNE HOMME DÉCAPITÉ

Pau 30 juin

L'auteur du meurtre de M. Lacave, propriétaire à Saint-Faust, est activement recherché. Les investigations de la police portent actuellement sur l'établissement de l'identité d'un individu inconnu qui a été aperçu le jour du crime, rôdant qu'il se dissimulait autour de la maison de la victime.

Il ne confirme que la vit serait le mobile du crime.

Terrible accident d'automobile

Berlin, 30 juin.

Un grave accident d'automobile s'est produit cette nuit dans la forêt de Grunewald, près de Berlin. Le docteur Aroustohn, spécialiste très connu, laissant une promenade avec sa mère, se blessée et une amie de celle-ci ; le docteur était furieux au volant.

Dans l'obscurité, le docteur prit mal une courbe. L'automobile alla buter contre un arbre, fit parachute et tous les voyageurs furent précipités sur la route.

La mère du docteur et l'amie qui les accompagnait furent tuées sur le coup, le médecin lui-même et sa fiancée sont grièvement blessés.

Un crime horrible

Rennes, 30 juin

Une horrible découverte a été faite par des soldats d'une compagnie du 47e d'infanterie qui effectuait des exercices dans les environs de La Hubledais, près de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). Ils trouvèrent dans une fosse isolée, le cadavre complètement nu d'un homme que l'assassin avait commencé à dépecer avant de le jeter en cet endroit.

La nature des plaies indique que pour cet le lunière opération le malheureux doit être pendu par les pieds. La victime n'est reconnue pour un nommé Joseph Stéphane, âgé de 30 ans, originaire des Côtes-du-Nord, qui était domestique chez un boucher de Saint-Jouan-des-Guérets. Le parquet a ouvert une enquête. Aucun indice ne permet, jusqu'ici, d'orienter les recherches en ce qui concerne l'assassin.

Mort suspecte d'un soldat

Beauvais, 30 juin.

Le 51e de ligne se dirigeait vers le champ de manœuvres quand un soldat, nommé Guyot, tomba sur le sol ; transporté à la caserne, il y est mort aujourd'hui sans avoir repris connaissance. On ignore la cause de ce décès sur lequel plusieurs versions sont données. Les autorités militaires ont ordonné une enquête et l'autopsie sera pratiquée.

LA CRISE ALLEMANDE

Berlin, 30 juin.

On dément dans les sphères autorisées les bruits qui ont circulé à la Bourse au sujet de la dissolution prochaine du Reichstag. Cependant, tout le monde attend avec impatience une solution à la situation compliquée où se trouve l'empire.

De plus en plus, il semble certain que le chancelier ne se retirera pas, mais la formule « ni démission, ni dissolution » est bien difficile à appliquer, et malgré les démentis, beaucoup attendent sous peu de nouvelles élections.

M. de Bülow et la réforme financière

Le chancelier de l'empire allemand a fait procéder, annonce-t-on, au récolement et à l'emballage de ses affaires personnelles.

Quoique le Conseil fédéral et le ministère prussien ne l'aient pas suivi dans ses questions personnelles avec le centre et qu'ils aient abandonné notamment pour l'impôt sur les successions, il paraît certain qu'ils n'accepteront sous aucune condition le droit d'admission à la cote, les droits sur le timbre et l'impôt sur la mutuelle que la nouvelle majorité propose.

M. de Bülow ira-t-il à Rome ?

Rome, 30 juin.

On annonce que l'intendant de la villa Malta, appartenant au prince de Bülow, aurait reçu de Berlin avis que le chancelier irait bientôt s'installer à Rome.

La villa Malta est une propriété magnifique qui a coûté à M. de Bülow un million et demi de lire.

FINANCES

Paris, le 30 juin.

La liquidation se présente douce comme les le report et plutôt ferme comme cours, mais cependant on ne sait, qu'en concerne les valeurs de spéculation toujours agitées, l'argent veut 2 à 2½ environ.

Le 3 % français vaut 97.20 et 97.25. La Caisse achète 97.60 le 3e de rente au comptant. Les fonds d'Etat étrangers sont bien tenus. Turc, 92.90 ; Serbe 83. Extérieure 96.92 ; parmi les fonds russes le 5 % 1906 vaut 101.50.

Sociétés de crédit en bonne allure. Banque de Paris 1916. Société Générale 972 ; Comptoir d'Ex. 753 ; Banque franco-américaine 681.

Chemins espagnols calmes. Agio sur l'or 9.50 %. Valeurs de traction fermes, Métropolitain 569 ; Omnibus 1258.

Le Rio se traite aux environs de 1920. La cote du cuivre demeure toujours agitée à Londres, où le métal est à 59 1/8 plus ferme à New-York. En bourse, les mines d'or sont toujours faibles. Ferreira Deep revient à son tour d'émission à 105. Ouest africain français 608 les actions, 638 les parts.

Valeurs diamantifères également faibles.